

La Communauté de communes est la première collectivité du bassin Rhône Méditerranée Corse à contractualiser avec l'Agence de l'Eau

À ce titre, la Communauté de communes a signé un contrat avec l'Agence de l'eau RMC, permettant de garantir l'attribution de **1 400 000€ d'aides** pour la période 2019-2021. Ces subventions permettent ainsi de limiter l'impact des travaux sur les factures d'eau

COMPÉTENCES

- › Régie intercommunale eau et assainissement
- › Suivi des contrats en délégation de service public
- › Assainissement non collectif
- › Prévention des inondations

INFRASTRUCTURES

PRÉSENTES SOUS NOS PIEDS

+ de **215 km** de réseaux d'assainissement **310 km** de réseaux d'eau potable

Patrimoine d'env. **155 000 000€** qu'il convient d'entretenir

FINANCEMENT

Les frais d'exploitation et les investissements des services d'eau et d'assainissement sont financés uniquement à partir des recettes perçues des abonnements

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

42M€ pour 2022-2030

OUVRAGES

EAU POTABLE

21 forages et sources pour **1,4 M de m³** prélevés en 2021
24 réservoirs **189 km** de réseaux d'eau potable

ASSAINISSEMENT

20 stations d'épuration
32 postes de relevage
127 km de réseaux d'assainissement
332 interventions réalisées en astreinte en 2021 (soirées, week-end et jours fériés)
88 fuites réparées en 2021
8 592 abonnés à l'eau et/ou l'assainissement
18 032 factures émises en 2021
2 740 abonnés mensualisés en 2021

LIMITER LE GASPILLAGE ET PRÉSERVER LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

Compte tenu de la rareté de nos ressources en eau, notamment en période de sécheresse, il convient de réduire les pertes d'eau de nos réseaux d'eau potable. Aujourd'hui, le schéma d'aménagement (SAGE) du fleuve Hérault fixe des objectifs qui s'étendent à tout le territoire. Tout l'enjeu est d'y parvenir

CARTE 2023

- Régie intercommunale secteurs Boyne Salagou et Lergue Hérault
- Exploitation en DSP : La Pérétoise des Eaux
- Siège de la régie et accueil du public



INTERC'EAU

EAU ET ENVIRONNEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de communes est compétente en matière d'eau potable et assainissement. Pour ce faire, une régie unique multiservice à l'échelle intercommunale a été créée : Interc'EAU